

QUELS CONSEILS POUR LA REPRISE PROGRESSIVE DE L'ÉCOLE APRÈS UNE PÉRIODE DE CONFINEMENT ?

1- QUEL ACCUEIL des ELEVES la semaine de la REPRISE ?

Si nécessaire, le jour de la reprise, et en accord avec le directeur de l'établissement, un SAS peut être réalisé par le professeur principal d'une durée d'une à deux heures maximum, afin de permettre aux élèves de s'exprimer par rapport à leur vécu durant le confinement et favoriser une reprise des cours plus sereine.

Par la suite, au début de chaque journée de cours, un « rituel des émotions » pourrait être mis en place lors de la première heure afin que chaque élève puisse s'exprimer sur la situation qu'il traverse.

2- LE PARCOURS CIVIQUE constitue un point d'appui pour la reprise dans toutes les disciplines (Éducation morale et civique, éducation aux médias et à l'information, éducation à la santé notamment).

Il fournira des contenus et des démarches propices à cette période de reprise. Il permettra de reprendre sous l'angle des savoirs et non des croyances ainsi que des peurs ou des rumeurs, les circonstances exceptionnelles que nous traversons, tout en prenant appui sur l'ensemble des disciplines.

a. ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

La place de l'enseignement moral et civique est fondamentale dans la situation actuelle qui est à bien des égards propice à l'acquisition de certaines règles et principes, au développement de certaines attitudes et au débat autour de certaines valeurs.

Les professeurs pourraient aborder avec leurs élèves les thématiques de la liberté, du respect d'autrui, de la responsabilité individuelle et collective, de la solidarité, de l'exercice de l'esprit critique face à une source d'informations.

- ✓ Sous forme de débats, ces thématiques pourraient être travaillées afin de participer à la construction du citoyen et de contribuer au parcours civique de chaque élève.
- ✓ En s'appuyant sur des articles de presse, des émissions télévisées ou radiodiffusées, traitant de l'actualité et sélectionnés par le professeur, les jeunes pourraient exercer leur esprit critique et réagir à l'oral ou à l'écrit.
- ✓ Sous une forme écrite déterminée par l'enseignant, les élèves pourraient être invités à exprimer leur ressenti du confinement en argumentant.
- ✓ En organisant des jeux de rôles, les professeurs pourraient proposer aux élèves de réagir dans des situations provoquées par la pandémie : consultation chez un médecin de patients contaminés, discussion citoyenne autour de la décision de réouverture des établissements scolaires ...

b. ÉDUCATION À LA SANTÉ

Elle contribue au développement de compétences psycho-sociales autour de deux objectifs : *apprendre à prendre soin de soi et des autres et éviter les conduites à risque*. L'apprentissage et l'explication des gestes barrières, des règles sanitaires, de la distanciation sociale ou des gestes d'hygiène quotidien y trouveront naturellement leur place. Il est en effet indispensable que les élèves intègrent durablement ces attitudes pour prévenir toutes les formes de contagions, que ce soit le coronavirus ou l'hépatite B aujourd'hui, et au quotidien la grippe, la dengue, la conjonctivite, la gastro-entérite ...

c. EMI et DOCUMENTATION

Les professeurs documentalistes, en tant que professionnels de l'information, pourront être des personnes-ressources pour déconstruire les rumeurs et fausses informations qui ont circulé sur les réseaux sociaux ces dernières semaines.

A la reprise, ils pourront :

- ✓ multiplier les séances pédagogiques autour de l'infodémie,
- ✓ diffuser les supports de communication du vice-rectorat et/ou du gouvernement,
- ✓ créer des expositions ou infographies "de classe", en partenariat avec les infirmières et infirmiers /ou les professeurs de SVT, la vie scolaire, les élus du CVC et CVL,
- ✓ prendre appui sur les "club médias" ou "club journal" présents dans les établissements pour faire créer aux élèves un support de communication sur leur vécu du reconfinement, sur leurs craintes, leurs peurs,
- ✓ se fixer des priorités pédagogiques évolutive et fonctionnelles,
- ✓ rester mobilisé(e)s pour les examens de fin d'année (grand oral...) : accompagner les élèves dans la finalisation de leurs recherches documentaires, la présentation de leurs épreuves...
- ✓ accueillir la parole des élèves au CDI en proposant un "mur d'expression", un cahier des émotions,
- ✓ privilégier le CDI hors les murs si l'établissement le permet : jardin, cour aménagée, plateau sportif...

3- CONFORTER l'esprit de l'ENSEIGNEMENT des LANGUES et de la CULTURE KANAK

Dans le prolongement de l'enseignement moral et civique, les temps destinés à l'enseignement des langues et de la culture kanak pourront être l'occasion de développer la capacité de discernement des temps sociaux de l'élève. Identifier et distinguer les espaces publics tels que l'école et les espaces privés socio-familiaux est essentiel dans la structuration du rapport à autrui de l'adolescent. L'amener à sérier et respecter les croyances et les pratiques culturelles vécues et propres à chaque groupe humain d'une part, d'autre part s'approprier les connaissances scientifiques universelles transmises par l'Ecole. En langues kanak et océaniques, cette reprise du chemin de l'Ecole pourra aussi donner l'opportunité aux élèves de produire des supports oraux, audio-visuels ou écrits sur les gestes barrières.

4- S'INSCRIRE dans la CONTINUITÉ

Selon l'organisation retenue par l'établissement et pour mieux prendre en compte le public d'élèves accueilli, il conviendra de **réfléchir collectivement** et dans la mesure du possible, à l'articulation entre les différentes modalités de travail en présentiel et en distanciel, et cela suivant les niveaux et l'autonomie des élèves.

Il est essentiel d'**accompagner prioritairement les élèves qui n'ont pas pu bénéficier de la continuité pédagogique** et ceux qui étaient déjà **potentiellement fragiles** et que le confinement strict a pu davantage impacter. Une attention particulière sera portée à la prévention du décrochage scolaire.

- ✓ **Un état des lieux** des apprentissages et des activités conduits pendant la continuité pédagogique semble nécessaire. Les échanges oraux, observations, mises en situation, collectifs plutôt qu'individuels, permettront de dresser ce bilan. Ces échanges seront aussi l'occasion d'expliquer aux élèves les objectifs d'apprentissage jusqu'à la fin de l'année, et les nouvelles modalités de travail dans la classe, en particulier le respect des gestes barrières dans les salles spécialisées (éducation musicale, arts plastiques, laboratoires de sciences, ateliers...).
- ✓ **La reprise** des activités proposées pendant le confinement, **la consolidation** des compétences pour les uns, **l'approfondissement** des apprentissages pour les autres, pourraient constituer les premiers pas de cette reprise. Le repérage des difficultés des élèves, la différenciation pédagogique et l'accompagnement individualisé seront privilégiés durant, cette période transitoire.
- ✓ En plus de la maîtrise des disciplines et des savoirs proprement dits, le retour de confinement est aussi l'occasion de **raccrocher les élèves dont le rapport à l'Ecole et aux savoirs étaient déjà au départ fragiles**. On pourra ainsi conforter avec ceux-ci l'appétence et l'attractivité aux savoirs,

ainsi que l'autonomie avec notamment des apprentissages méthodologiques du type « apprendre à apprendre ».

5- RENFORCER L'USAGE PÉDAGOGIQUE COURANT de PRONOTE avec les ÉLÈVES

Il serait souhaitable que les professeurs principaux prennent, en relation avec les RNE, un moment pour évoquer de nouveau l'usage pédagogique du site Pronote du point de vue des élèves. Ce moment de capitalisation des pratiques pourra entre autres permettre d'asseoir les acquis, de mutualiser les connaissances entre élèves, et d'accompagner plus avant l'usage courant de l'outil dans la classe.

6- ANTICIPER LES MODALITÉS DE PRATIQUE POUR L'EPS :

Au cours de cette reprise d'activités, les enseignements d'Éducation Physique et Sportive, sources d'apprentissages particuliers, seront adaptés au regard des dispositions sanitaires en vigueur. Ces dernières imposeront un aménagement des pratiques et des supports d'enseignement (APSA). Au-delà de ces adaptations, une centration sur des contenus d'enseignement ciblés en lien avec l'objectif de santé de la discipline devront être dispensés. Ils permettront une mise en pratique des recommandations sanitaires. Des réponses complémentaires seront apportées aux enseignants dans une FAQ disciplinaire.

7- ADAPTER LES PRATIQUES EN EDUCATION MUSICALE :

Durant les deux premières semaines suivant la reprise, la pratique vocale - être masqués - sera nécessairement très contrainte, voire impossible dans la plupart des cas. Conformément aux préconisations de l'Inspection Générale, les exigences suivantes devront être rigoureusement respectées :

- Distance d'au moins 2 mètres entre chaque élève et au moins 4m² disponibles pour chacun, ce qui induit qu'une pratique vocale en classe ne peut être menée que par un groupe réduit d'élèves ;
- L'enseignant se tient systématiquement à plus de 2 mètres de l'élève le plus proche ;
- Disposer les élèves en arc de cercle très ouvert, sur un seul rang, afin d'éviter d'éventuelles projections directes de particules (malgré le masque) ;
- Favoriser la circulation d'air afin d'éliminer les éventuelles particules induites par la pratique vocale, aérer largement au terme de ce moment de pratique. Mobiliser les espaces extérieurs lorsque cela est possible.

La pratique instrumentale peut être envisagée, sauf les instruments à vent, à condition de proscrire les échanges d'instruments au sein d'une classe et de les désinfecter entre chaque classe.

L'activité sera donc centrée sur l'écoute et éventuellement les percussions corporelles, en demandant aux élèves de rester à leur place. Nous ne pourrions donc pas respecter les exigences des programmes officiels qui placent la pratique vocale au centre de notre enseignement. Nul ne pourra en tenir rigueur aux enseignants.

8- ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Considérations générales :

Les élèves scolarisés avec l'appui d'une ULIS doivent pouvoir bénéficier d'une inclusion progressive dans les classes ordinaires. À ce titre, la redécouverte des repères spatiaux et sociaux nécessite un accompagnement garanti par l'enseignant-coordonnateur du dispositif inclusif et les accompagnateurs de vie scolaire (AVS).

Cette reprise progressive permettra notamment :

- ✓ d'assurer un espace de parole autour du ressenti des élèves, de leur compréhension de cette crise sanitaire, sous une forme appropriée et en fonction de la nature des troubles,
- ✓ de rassurer élèves et parents quant à la préparation de l'accueil au sein de l'établissement,
- ✓ d'informer sur le volet éducatif les gestes barrières, en les inscrivant dans une approche plus globale concernant la santé (comment prendre soin de soi ? comment permettre aux élèves d'identifier des comportements /situations à risque ?),

- ✓ d'accompagner la reprise progressive des inclusions (éviter les éventuels sentiments d'exclusion du fait de la situation de handicap), de rassurer les plus anxieux quant aux apprentissages et exercices qui n'auront pas pu être réalisés dans le cadre familial,
- ✓ d'instaurer/restaurer les rituels structurants dans la vie scolaire d'un élève en situation de handicap.

S'agissant des élèves porteurs de trouble invalidant de la santé, le contact direct avec les familles permettra d'une part, de recueillir des informations relatives à l'état de santé des élèves et d'autre part, de rassurer les parents quant à l'accueil de leur enfant au sein de l'établissement.

Selon les situations, la tenue de réunions d'équipes éducatives peut s'avérer utile pour actualiser les projets personnalisés de scolarisation.

Les élèves de SEGPA doivent pouvoir être accueillis dans un premier temps par leur référent (équivalent du professeur principal), afin de reconstruire la cohésion sociale et renforcer les rapports à l'école et aux savoirs scolaires. Les stages d'ores et déjà programmés à la reprise des cours devront être organisés, à l'issue de ce temps d'accueil. En outre et parce qu'il est nécessaire de laisser du temps aux entreprises de reprendre une activité normale, les stages seront prioritairement proposés aux élèves de 3ème.

Recommandations liées au contexte particulier de cette reprise :

Considérant que les élèves bénéficiant de l'appui d'une ULIS et ceux inscrits en SEGPA constituent un public scolaire qui aurait vraiment besoin de reprendre le chemin de l'Ecole, il importe de faciliter leur accueil et ce d'autant plus qu'ils sont déjà à effectifs réduits. Pour rappel : 12 en ULIS et 16 en SEGPA. Pour autant, afin d'inscrire l'accueil des élèves dans le protocole sanitaire en vigueur, quelques dispositions pourront être prises en compte, en fonction des contraintes propres à chaque établissement :

Pour les élèves en ULIS dès lors où une organisation puisse répondre à leurs besoins :

- ✓ Maintien dans le dispositif inclusif durant les premières semaines,
- ✓ Ou inclusion des élèves dans leur classe d'appartenance s'ils sont autonomes,
- ✓ Dans tous les cas, nécessité pour les AVS d'adopter de nouveaux gestes pour respecter la distanciation sociale.

Pour les élèves de SEGPA :

- ✓ Dans la mesure où la structure des SEGPA (1 niveau = 1 division) permet la limitation des déplacements d'élèves, il conviendra autant que possible d'attribuer une salle de classe par niveau.
- ✓ Le nombre d'élèves de 4^{ème} et 3^{ème} accueillis sur les plateaux techniques pour l'enseignement des champs professionnels étant en temps ordinaire réduit à 8, il sera possible de poursuivre cet enseignement, à condition que les espaces de travail le permettent.

9- REORGANISER et/ou INVESTIR, REINVESTIR des ESPACES pour ENSEIGNER et APPRENDRE

Plusieurs recherches confirment la **pertinence de la réorganisation et de l'investissement des espaces extérieurs à la classe pour enseigner et apprendre**. La cour de récréation, les gymnases, les parcs environnant les bâtiments scolaires, les espaces naturels sont autant de terrains d'expérimentation et d'investigation pour les élèves.

Ils permettent de mobiliser d'autres manières de construire des séances pédagogiques et invitent les élèves à adopter de nouvelles postures d'apprentissage.

Les lieux culturels pourront également constituer, lors des prochaines semaines et si la situation sanitaire le permet, des espaces favorables aux apprentissages ; ils contribuent par ailleurs à alimenter la curiosité des élèves et à rendre plus signifiants certains apprentissages.

https://archiclasse.education.fr/Les-Comment-faire?id_mot=84#liste_filtres

10 – ACCOMPAGNER L'ORIENTATION et PREPARER L'AFFECTATION de FIN d'ANNEE

La finalité du 3^{ème} trimestre est de valider le passage dans la classe supérieure par un examen puis par une affectation la plus proche du projet de formation de l'élève et cela pour les classes ayant un palier d'affectation.

Malgré les conditions scolaires dégradées par la pandémie, les procédures Affelnet et Parcoursup sont maintenues et nous invitent au respect du suivi des calendriers et du cadre juridique afin d'éviter des difficultés d'affectation pouvant remettre en cause l'équilibre des établissements. Une vigilance est attendue dans toutes les formations dites sélectives afin de garantir la même équité de traitement à tous les élèves.

- ✓ En Terminale – **La Plateforme Parcoursup** assure l'accès à la 1^{ère} année d'enseignement supérieur. Si l'inscription des élèves initialement prévue le 1^{er} octobre, a été reportée au 13 octobre, il revient de sécuriser la confirmation des vœux ainsi que la finalisation des dossiers de tous les élèves. Une alerte est donnée sur le suivi des bacheliers professionnels qui se projettent peu en section de techniciens supérieurs.

En 3^{ème} et en 2^{nde} – **Le serveur Affelnet** ouvre le 25 octobre, le paramétrage est actuellement en cours et les étapes vont se succéder avec l'organisation des conseils de classe et des commissions d'affectation permettant l'étude des dossiers que ce soit à l'attention des publics particuliers ou pour l'accès à des formations repérées.

Les QUESTIONS

Qu'en est-il des PFMP et des stages ?

Les périodes de formation en milieu professionnel et stages prévus en fin d'année pourront être maintenus, dans le strict respect du protocole sanitaire appliqué au sein de l'entreprise d'accueil. Si nécessaire, un report de tout ou partie de la période de PFMP ou de stage pourra être décidé.

Pour rappel, [le décret n°2021-417 du 09 avril 2021](#) précise que la durée de stage totale requise pour pouvoir se présenter à l'examen du BTS peut être ramenée à 4 semaines sur l'ensemble du cycle de formation.

Par ailleurs, [le décret n° 2021-161 du 15 février 2021](#) définit les adaptations des durées des périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention des diplômes professionnels.

Enfin [la note de service du 15 février 2021 parue au BOENJS n° 7 du 18 février 2021](#) définit les aménagements du cadre réglementaire applicable pour la session 2021 de diplômes professionnels dans le contexte de crise sanitaire.

Des activités de mise en situation professionnelle pourront être organisées en établissement, sur le temps dédié aux périodes de formation en entreprise (stages et PFMP) :

- leur évaluation pourra être prise en compte pour les épreuves visant l'évaluation de la pratique en milieu professionnel ;
- le nombre de semaines consacrées à ces activités pourra également être décompté (sous réserve de validation initiale par les autorités académiques) du nombre de semaines de période de formation en entreprise.

JE CRAINS de ne pas avoir SUFFISAMMENT de notes pour les conseils de classe trimestriels.

La circulaire académique du 5 octobre 2021 vous permet de mettre en place tous types d'évaluation dans un esprit de bienveillance, et dans le respect de l'équité des élèves : tous n'ayant pas pu bénéficier de la continuité pédagogique, d'un accompagnement à la maison ; certains ayant pu vivre par ailleurs des situations difficiles au regard de la crise sanitaire. Ces évaluations si elles ont lieu en présentiel devront respecter le protocole sanitaire actuel. Des propositions sont aussi effectuées s'agissant de la notation.

FAUT-IL FAIRE TROIS évaluations SOMMATIVES par TRIMESTRE en 1^{ère} et terminale au LGT

Conformément au guide national « *Évaluer dans le cadre du contrôle continu du Baccalauréat 2021, terminales générales et technologiques* » :

"la robustesse des moyennes trimestrielles ou semestrielles est garantie par un nombre minimal de notes par période, et un nombre suffisant d'exercices inspirés des sujets de baccalauréat libérés. Un minimum de trois évaluations par trimestre (ou de quatre par semestre) est, sauf exception, attendu."

La situation de crise sanitaire que nous traversons actuellement relève de l'exception.

JE SUIS ÉLIGIBLE à un RVDC dans le CADRE du PPCR, quand pourra-t-il avoir lieu ?

Compte tenu de la phase de la reprise progressive des enseignements en établissement, les rendez-vous de carrière dans le cadre du PPCR ne reprendront qu'à partir de la 3^{ème} semaine après la reprise des cours.

Vous serez contacté(e) selon la procédure dématérialisée habituelle pour les personnels de l'État du Public et du Privé, et par courriel pour les personnels du cadre territorial au minimum 15 jours avant la date prévue.

JE SUIS PROFESSEUR(E) STAGIAIRE, les semaines de confinement strict ont restreint la période de stage, quel impact cela aura t-il sur mon évaluation finale dans le cadre de ma titularisation ?

Il n'y aura aucun impact sur votre titularisation, vous ne serez pas pénalisé(e).

POURRAI-JE PARTICIPER AUX FORMATIONS DU PDF AUXQUELLES JE ME SUIS INSCRIT(E) ?

Dans cette phase de reprise des enseignements en établissement et afin de permettre à tous les personnels d'être présents auprès des élèves pour cette reprise, aucune formation (exception faite des formations prioritaires) ne sera organisée sur **le temps scolaire durant les 2 semaines après la reprise des cours.**

Cependant, les formations hors temps scolaire (comme la préparation aux concours de recrutement) comme des formations hybrides avec une phase en distanciel et une partie en présentiel pourront être mises en œuvre dès à présent.

Les formateurs sont invités à envisager comment l'amorce de la formation pourrait être engagée dans un premier temps à distance (sous la forme synchrone ou asynchrone) et en quoi cette réflexion préparatoire serait exploitée lors d'éventuels regroupements dès la reprise des activités de formation.